



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 3 août 2012

L'an deux mil douze, le trois août à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN		Dominique MOREAU	X
Claude MICHEL		Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUS	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	X
Françoise MARANDET	X	Virginie LAVALETTE	X	Bernadette ACCOLAS	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Mme Françoise SCHEEPERS
M. Jean-Luc REBY

Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 juin 2012

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

Point n° 1 : Assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée du suivi des travaux de raccordement suite à la dernière réunion de chantier :

1. Le passage de la conduite, préalablement défini, a été légèrement dévié pour ne pas avoir à pénétrer dans une propriété privée.
2. La Commission a fait le choix, profitant de la tranchée ouverte, de changer une conduite d'eau en *Eternit*, ce qui occasionne un surcoût de 6 000 €.
3. La traversée de la rivière est délicate. Cela entraîne des éboulements qui peuvent s'avérer dangereux.
4. Les travaux se déroulent sans encombre, à noter toutefois une poussière excessive liée à l'absence de précipitations.
5. L'enrobé se fera quand les nouveaux tests de compactage seront effectués.

Globalement, les travaux sont bien avancés. L'Entreprise CENTRE VOIRIE est actuellement en vacances pour 15 jours.

Point n° 2 : Travaux en cours

Les remparts sont momentanément stoppés en raison des congés d'été de l'entreprise COMTE.

Dès leur reprise, la grue sera déplacée. Les maçons travaillaient à rénover un mur extérieur, en prenant soin de le mettre à la même hauteur, de manière à procéder à une protection des remparts.

Point n°3 : C.C.A.B.-Contrat Communal d'Aménagement de Bourg

Suite à la consultation d'entreprises, CENTRE Voirie – Le Veudre (Allier) a été retenue pour effectuer les travaux d'aménagement de la Place Paul Guignard et des rues adjacentes. Le début des travaux est prévu le 3 septembre 2012.

Monsieur le Maire explique que les travaux se feront au fur et à mesure ; en effet, il a été demandé à l'entreprise, afin d'accélérer le retour à la normale, de procéder à l'aménagement des rues, rue par rue, et à la remise en circulation, sans temps d'attente.

Il sera procédé, en parallèle, à la réfection des conduites d'eau (changement des branchements en plomb) par VEOLIA eau et notre équipe communale.

Point n°4 : ECO QUARTIER

M. T. AUDOUIN informe que la SOCIETE D'ÉQUIPEMENT D'Auvergne a répondu à l'appel d'offres lancé par la commune fin juin.

Créée il y a plus de 50 ans, la S.E.A.U. intervient auprès des collectivités et des établissements publics en assurant des prestations de maîtrise d'ouvrage déléguée ou d'aménageur, dans le cas de concessions d'aménagement.

Il s'agit pour notre Collectivité de transférer à l'aménageur, ici, la société S.E.A.U., la réalisation d'une opération d'aménagement d'un terrain, initialement prévu pour la création d'un éco-quartier, au lieu-dit « Les Récollets », parcelle AC 336. Cet aménagement comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions.

Après avoir entendu cet exposé, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité cette solution et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de concession.

Point n°5 : SICTOM

Mme F. MARANDET informe qu'elle a assisté à une réunion du SICTOM qui a eu lieu le 6 juillet dernier.

Un projet de construction de garages a été exposé, il avoisinerait les 300 000 €, la maîtrise d'œuvre choisie est M.DÉSORMIERES.

Pour palier à l'absence de garages, le SICTOM louait jusqu'ici, des locaux ce qui représentait une dépense de 3 800 €/an.

De plus, un nouveau camion benne vient d'être acheté en remplacement de l'actuel, pour un montant de 128 408 €.

Point n°6 : Personnel Communal

- **Mme F. MARANDET** informe qu'une prochaine formation aura lieu, comme prévu, le 31 août à St Amand-Montrond, pour l'ensemble du personnel affecté à la restauration scolaire ; il s'agit d'une formation d'une journée ayant pour terme la méthode HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point*), instruite par M. CYPRES. Mlle A. BORTONE, responsable des cuisines du CHSI, participera à cette formation, sachant que le C.H.S.I. est prestataire des repas fournis aux enfants.

A compter de la rentrée scolaire prochaine, il sera demandé au personnel affecté à la cantine, la prise quotidienne d'échantillons des repas servis, pour favoriser un total contrôle et traçabilité des aliments en bout de chaîne. Ces échantillons seront à conserver 5 jours au réfrigérateur.

- En septembre, **Jean-Michel JACQUET**, agent ACMO, devra mettre en place un document unique, le DU. Un recensement global des postes sera effectué pour procéder à une évaluation des risques et pour prendre, à moyen terme, des mesures de protection qui s'imposent. Par exemple, le lavage des vitres peut être autorisé aujourd'hui, par le personnel communal, si la collectivité s'équipe un escabeau sécurisé. **J.M. JACQUET** devra avoir accès à un ordinateur pour compléter en ligne des données liées à sa fonction ; de ce fait, il sera mis à sa disposition un poste, en mairie, pour bénéficier des connections internet.
- Une journée de la « Gestion courante de la carrière » est organisée par le CNFPT le 13 septembre 2012 ; **Monsieur J.L. REBY**, en charge des salaires, y participera accompagné de **Mme F.MARANDET** (Commission Gestion du Personnel).

Questions diverses

1. Convention PETRONILLE

Il est demandé à la commune d'Ainay-le-Château de ratifier la convention qui vient d'être rédigée par l'association Pétronille.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que quelques points demandent éclaircissement et qu'il n'est pas possible, dans l'immédiat, de signer la convention. Il sera demandé, donc, un entretien avec Mme S. JANSSEN pour obtenir des précisions ou des modifications sur quelques termes imprécis.

2. Remboursement SMACL

Suite à la tempête qui s'est abattue les 28 et 29 avril 2012, une déclaration de sinistre avait été faite, face aux dégâts de toitures au lieu-dit «La Brosse ». Le passage d'un expert a permis d'établir un remboursement de 9 086,06 €, correspondant à la facture de réparation de l'entreprise.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité l'encaissement du chèque de la compagnie d'assurance de 9 086,06 €.

3. Centre de Loisirs de Meaulne – juillet 2012

Mme C. TREBOSC informe le conseil municipal avoir assuré bénévolement, avec Monsieur J.L. REBY, le transport des enfants d'Ainay-le-Château et de Braize jusqu'au Centre Social de Meaulne, 15 jours chacun, avec le minibus de la Communauté de Communes (9 places). Cette démarche avait pour but de rendre accessible le centre de Loisirs, aux enfants dont les parents ne peuvent assumer le transport.

Mme C.TREBOSC fait remarquer que les deux communautés de Communes, celles du Val du cher et celle du Pays de Tronçais ont des compétences différentes et donc, des intérêts différents. Cette année, le programme proposé, par Meaulne, était judicieusement commun, contrairement à l'an passé. Chaque enfant a bénéficié des mêmes loisirs. Des écarts subsistent

néanmoins au niveau tarifaire (tarif différent, appliqué aux familles) et dans la rémunération des animateurs.

Mme C. TREBOSC propose de réfléchir à une autre formule pour l'été 2013 qui répondrait au besoin territorial. La Commune recrute chaque été des jeunes étudiants, pour effectuer des travaux de peinture, pourquoi ne pas recruter un ou plusieurs jeunes, possédant le BAFA, pour accueillir les enfants à Ainay ? Ainsi, l'accueil se ferait sur place ; pourraient participer les enfants de Valigny, Isle-et-Bardais, St Bonnet-Tronçais et Braize, avec l'aide matériel de Meaulne.

4. FLEURISSEMENT

Mme A.M. MERY informe l'assemblée que 18 personnes se sont inscrites, cette année, pour participer au Concours des Villes et Villages fleuris. Le passage du jury départemental a eu lieu le 24 juillet. M. X. GOHLER, agent en charge du fleurissement, a accompagné le jury. La commune est dans l'attente des résultats.

Par ailleurs, il est décidé que la remise des récompenses aurait lieu le dimanche 21 octobre 2012 à 11h00.

5. Création d'une nouvelle commission

M. T. AUDOUIN émet le souhait de créer une nouvelle commission afin à de trouver des solutions au problème de l'emploi sur Ainay-le-Château et de l'économie en général.

Cette commission recenserait les besoins en commerce et artisanat, proposerait une assistance à l'installation de nouvelles entreprises.

Une première réunion est programmée pour le 12 septembre 2012 à 19h00.

6. Course cycliste semi nocturne

Monsieur le Maire confirme l'organisation d'une course cycliste le vendredi 10 août 2012 à partir de 19h00. M. REBY se réjouit du nombre de signaleurs qui ont répondu présents. Le circuit a été défini en partenariat avec AUMANCE HAUT Cyclisme.

7. Télétransmission des actes

Jusqu'à maintenant, les actes issus des délibérations de conseil étaient rédigés puis envoyés par courrier à la sous-préfecture pour recevoir le contrôle de légalité. Or, depuis quelques temps, cette procédure peut être effectuée par voie internet.

La collectivité accepte de télétransmettre les actes au contrôle de légalité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant protocole de la mise en œuvre de la télétransmission des actes.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le prochain conseil municipal est fixé

**Le vendredi 21 septembre 2012
à 19h00**